

---

## Assembly of First Nations

---

55 Metcalfe Street, Suite 1600  
Ottawa, Ontario K1P 6L5  
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808  
www.afn.ca



---

## Assemblée des Premières Nations

---

55, rue Metcalfe, Suite 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808  
www.afn.ca

**Assemblée extraordinaire des Chefs  
Les 6, 7 et 8 décembre 2022, Ottawa (Ontario)**

**Résolution n° 35/2022**

---

<b>TITRE :</b>	<b>Remboursement des frais juridiques aux survivants des institutions résidentielles</b>
<b>OBJET :</b>	Institutions résidentielles
<b>PROPOSEUR(E) :</b>	Judy Wilson, Kúkpi7, bande indienne de Neskonlith, C.-B.
<b>COPROPOSEUR(E) :</b>	Roberta Joseph, Cheffe, Trondëk Hwëch'in, Yk
<b>DÉCISION :</b>	Adoptée par consensus

---

**ATTENDU QUE :**

- A. En vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) :
- i. Article 8 (1) : Les autochtones, peuples et individus, ont le droit de ne pas subir d'assimilation forcée ou de destruction de leur culture;
  - ii. Article 8 (2) : Les États mettent en place des mécanismes de prévention et de réparation efficaces visant :
    - i. (a) Tout acte ayant pour but ou pour effet de priver les autochtones de leur intégrité en tant que peuples distincts, ou de leurs valeurs culturelles ou leur identité ethnique;
    - ii. (d) Toute forme d'assimilation ou d'intégration forcée.
- B. Avant, pendant et après la ratification de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens en mai 2006, des milliers de survivants ont présenté des réclamations devant les tribunaux canadiens concernant les préjudices émotionnels, sexuels et physiques qu'ils avaient subis dans les institutions résidentielles (survivants plaidants).
- C. En portant ces questions devant les tribunaux et en public, les survivants plaidants ont permis la négociation de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (le Règlement) et la création de la Commission de vérité et réconciliation.

---

**Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 8<sup>e</sup> jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)**

---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**35 – 2022**  
Page 1 of 2

- D. Comme l'a fait remarquer le témoin honoraire et ancien lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, l'honorable Steven Point, dans *Honorer la vérité, se réconcilier pour l'avenir : Résumé du Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada* (2015) :
- i. « Nous sommes rendus ici aujourd'hui, parce que des survivants autochtones ont porté la cause des pensionnats devant la Cour suprême du Canada ».
- E. Le Rapport final indique également que : « La Commission est d'avis que les survivants qui se sont mobilisés pour mettre en lumière le caractère tragique de l'histoire et des séquelles des pensionnats indiens, qui sont allés devant les tribunaux pour confronter leurs agresseurs et qui ont ratifié la Convention de règlement, ont fait une contribution importante à la réconciliation ».
- F. Ces survivants plaidants ont tous déboursé des milliers de dollars en frais juridiques pour que leur cause soit entendue par le système judiciaire canadien.

**POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :**

1. Enjoignent à la Cheffe nationale et au Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander au gouvernement fédéral d'indemniser les survivants plaidants qui n'ont pas été remboursés des frais juridiques qu'ils ont encourus en portant chacun leurs réclamations relatives aux institutions résidentielles devant les tribunaux.
2. Enjoignent à la Cheffe nationale et au Comité exécutif de l'APN de demander au gouvernement fédéral de s'assurer que les familles des survivants plaidants qui sont décédés depuis sont admissibles à une indemnisation.
3. Enjoignent à la Cheffe nationale et au Comité exécutif de l'APN de demander au gouvernement fédéral de régler cette question en suspens concernant les survivants plaidants dans les plus brefs délais.

---

**Copie certifiée conforme d'une résolution adoptée le 8<sup>e</sup> jour de décembre 2022 à Ottawa (Ontario)**



---

**ROSEANNE ARCHIBALD, CHEFFE NATIONALE**

**35 – 2022**  
Page 2 of 2